

Comité Régional d'Allocation des Ressources

Section « Urgences »

Avis n°2023-11 du 10 novembre 2023 sur le principe d'utilisation des soldes potentiels d'enveloppes au rattrapage des ES en dessous du référentiel de moyens

Lors de sa réunion du 10 novembre 2023, la section Urgences a validé **par 13 voix pour et une abstention** le principe d'utilisation des soldes éventuels au rattrapage des Établissements de Santé sous le référentiel de moyens.

L'objectif est d'abonder les dotations des établissements de santé qui se situent en dessous du référentiel de moyens en fonction de l'activité réalisée de façon à allouer les moyens nécessaires aux évolutions constatées.

Allocation des moyens en fonction d'une comparaison entre la dotation totale allouée en 2023 et l'allocation de ces mêmes moyens si le référentiel national avait été utilisé puis répartition des reliquats en fonction de l'écart positif entre le référentiel ajusté à la dotation 2023 et la dotation 2023 allouée.

Ce principe d'utilisation est accepté par la majorité des membres présents.

Le président
Florent CHAMBAZ